

**ARRETE DU MAIRE N° 396/2020**

**Relatif à la circulation et au stationnement  
Rue de l'Orge - Rue des Champs à LOGELBACH**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,**

VU la loi des 19-22 juillet 1791, article 46 de la loi municipale locale du 06 juin 1895, article 16, relative aux pouvoirs de police du Maire ;

VU les articles R 44 et 225 du Code de la Route ;

VU les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2542-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les arrêtés interministériels du 22 Octobre 1963 et 24 Novembre 1967, relatifs à la signalisation routière ;

VU l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux d'alimentation électrique de la nouvelle déchetterie, rue de l'Orge, rue des Champs ainsi que le chemin rural situé au Sud de la zone d'activité "Europe" à LOGELBACH, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 14 septembre 2020 au vendredi 2 octobre 2020 de la façon suivante :

- Chaussée rétrécie avec circulation alternée ;
- Renvoi des piétons sur le trottoir d'en face ;
- Vitesse limitée à 30km/h ;
- Stationnement interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 2** : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- COLMAR AGGLOMERATION - 32, Cours Sainte-Anne B.P. 197 68004 COLMAR CEDEX ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service gestion des déchets ;
- GUTH CONSTRUCTION - 1, rue du Moulin 67390 OHNENHEIM ;
- Riverains ;

- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SDIS – Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 10 septembre 2020

Benoît FREYBURGER



Conseiller Municipal Délégué  
aux chemins ruraux et à la sécurité

